

# Procès verbal de la réunion DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES du Trente Avril 2011

L'an deux mille onze, le trente avril, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 14 Avril 2011.

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 29

BAYAC

Annick CAROT  
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE  
Michel MARCHAL  
Bernard BESLIN  
Denise GAUTHIER  
Frantz HEYBERGER

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Françoise TARJAC

MOLIERES

Isabelle LAAN

MONSAC

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL  
Stéphane PROVOST

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE  
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE  
Jacques CHASTANET  
Bertrand FLAYAC

### **ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du Compte Administratif 2010, du budget principal et des deux budgets annexes de la communauté de communes et vote
2. Approbation du compte de gestion
3. Présentation et vote des Budgets Primitifs 2011 : budget principal, budget de l'assainissement collectif, budget de l'assainissement non collectif.
  - Affectation des résultats
  - Vote des taux d'imposition des taxes
  - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011
4. Renouvellement de tarifs, de contrats et de conventions en cours
5. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 et procède à l'appel des membres présents. Elle soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la réunion du 26 Février 2011. Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Le président demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

Alain DELAYRE est nommé secrétaire de séance.

Elle explique que la séance va être consacrée au vote des comptes administratifs et du budget. Elle précise que la présentation qui va être faite à cette réunion résulte de plusieurs réunions des maires. Cette présentation va être synthétique mais tous les documents sont à la disposition des élus à la Maison de Pays où ils peuvent les consulter ou se les faire commenter dans le détail.

Il est remis à chaque maire pour chacune des communes un exemplaire du compte administratif 2010 et du budget 2011.

Maryse BALSE laisse la parole à Monique PELLETANT, secrétaire général, pour la présentation des comptes de la CCPB et à Nathalie CARNEJAC, responsable du service financier, pour ceux des services Assainissement collectif et non collectif.

Monique PELLETANT explique que l'année 2011 est une année particulière avec le vote très tard du budget en raison de la mise en place de la nouvelle fiscalité suite à la réforme.

### **Budget principal**

Elle commente article par article le compte administratif et le budget de fonctionnement avec comme support la préparation budgétaire.

#### **Pour le fonctionnement :**

- fournitures d'entretien, de bâtiments,
- honoraires (PACT ARIM, ATESAT,...)

<b><u>LISTE DES COTISATIONS AUX SYNDICATS DIVERS 2011</u></b>	
Agedi	370,00
SMICTOM	371 000,00
OM Collège	300,00
Syndicat de musique	22 000,00
RAM (CIAS LALINDE)	2 000,00
participation Bliibliothèque cadouin	980,00
participation TS cadouin	700,00
participation surveillance TS cadouin	1 500,00
Transports BELVES	316,00

**LISTE DES COTISATIONS 2011**

ADCF	40050
UDM	268,34
VALLEE DU DROPT	1 155,00
ESPACE ECONOMIE EMPLOI	2 003,00
ATD 24	2 800,00
PAYS DU GRAND BERGERACOIS	4 776.66
MISSION LOCALE	2 003,00
FRANCAS	300,00
Charte Forestière ( art 62878)	2 500.00

- les charges de personnel restent stables, avec leur répartition par secteur
- le contingent incendie, pris intégralement en charge par la communauté, qui augmente car il est dorénavant calculé sur la population DGF (augmentation par rapport à la population municipale issue du dernier recensement avec lissage sur 2 ans)
- la participation au SMICTOM (371 000 €) qui est compensée par la perception de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères TEOM
- la création des articles d'atténuation de produits pour le fonds national de garantie et pour la taxe départementale de séjour
- Les modifications de tarifs de la taxe de séjour
  - pour la catégorie : hébergements de 4 étoiles : 0.65 € pour la part revenant à la CCPB
  - pour la catégorie : terrains de camping 1 et 2 étoiles : 0.20 € pour la part revenant à la CCPB
- 7311 Contributions directes

L'année 2011 est l'année de mise en place de la nouvelle fiscalité (nouveaux impôts professionnels payés par les entreprises CFE et CVAE, nouvelle répartition des produits fiscaux entre les collectivités locales, mise en œuvre du mécanisme de garantie de ressources, dotations de compensation)

L'année 2010 a été une transition entre deux systèmes de fiscalité avec un vote de taux relais pour déterminer la cotisation foncière des entreprises.

A partir de 2011 : nouveau panier de ressources des collectivités

- Nouvelle répartition des impôts locaux (TH, TF, CFE) entre collectivités
  - ✓ La région n'aura aucun impôt local
  - ✓ Le département aura seulement la TF sur les propriétés bâties
- TH La part départementale de TH revient au bloc communal (communes et groupement de communes)
- CET (Cotisation économique territoriale qui remplace la TP)
  - ✓ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

La base représente 20% de l'assiette de TP ; C'est l'ancienne base brute de TP

Payée en 2010 par les entreprises et perçue en 2011 par les communes et EPCI uniquement

- ✓ CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

La base est valeur ajoutée de l'entreprise x 1.5% (taux national).

Elle est imposée dans les communes où les entreprises disposent de locaux ou emploient leurs salariés.

Maintien des possibilités d'exonération et de plafonnement mais à partir de 2013 prise en charge des nouveaux dégrèvements

Pas de modulation des taux par les collectivités locales

Répartition du produit de la CVAE

26.5 % secteur communal

48.5% pour les départements

25% pour les régions

- Les compensations fiscales liées au transfert de fiscalité (TH, TF, CFE) seront perçues par les collectivités bénéficiaires.

- Les frais de gestion de l'Etat (3.4%) sont rétrocédés pour partie aux collectivités, l'Etat en contrepartie supprime l'abattement de 16% sur la CFE

Le vote des taux 2011 s'effectue par rapport aux taux de référence de 2010 qui ont été « rebasés ».

	Article		Prévisions 2010	réalisations 2010	Prévisions 2011
<b>I RESSOURCES FISCALES ET ASSIMILEES</b>					
	7311	Contributions directes	949 000	952 521	
		TH			629 141
		TFB			411 329
		TFNB			239 724
		CFE			69 656
	7314	Autres impôts	189 000	226 311	
		Total	<b>1 138 000</b>	<b>1 178 832</b>	<b>1 349 850</b>
IV CVAE			56 599		<b>54 794</b>
Total	<b>7311</b>				<b>1 404 644</b>
FNGIR	<b>739116</b>				<b>-204 311</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>1 178 832</b>	<b>1 200 333</b>
<b>II ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>					
	74833	Compensation Cot Eco	7 900	8 120	4 856
	74834	Compensation exo TF	72 000	70 641	70 497
	74835	Compensation exo TH			24 314
		<b>Total</b>	<b>79 900</b>	<b>78 761</b>	<b>99 667</b>
<b>TOTAL FISCALITE 2011</b>			<b>1 274 499</b>	<b>1 257 593</b>	<b>1 300 000</b>

2011 Situation référence	Bases	Taux	Produits 2010
T.H .	4 821 000	13.05	629 141
TFB	3 211 000	12.81	411 329
TFNB	326 600	73.40	239 724
CFE	361 100	19.29	69 656
Total Fiscalité appelée:			1 349 850
CVAE			54 794
Total des Taxes locales :			1 404 644
FNGIR			- 204 311
Total Fiscalité à percevoir pour 2011 :			1 200 333
Compensations :			99 667
<b>Total Fiscalité 2011</b>			<b>1 300 000</b>

Le FNGIR (204 311 €) que la CCPB doit reverser vient atténuer les effets de la réforme de la fiscalité locale.

- la DGF s 'élève cette année à 640 009 € au titre de la dotation de l'intercommunalité et de 63 097 € pour la dotation de compensation soit au total 703 106 €

- les prestations et fonds de concours. Monique PELLETANT rappelle les termes des conventions qui ont été établies avec les communes pour le calcul des prestations et fonds de concours 2010. Elle précise que les montants ont été appelés en fonction des dépenses 2009. Maintenant les éléments du compte administratif permettent d'arrêter les montants réels des prestations et fonds de concours. Il en ressort que les dépenses scolaires et de voirie 2010 étant supérieures aux prévisions, les fonds de concours sont plus élevés que ceux effectivement versés par les communes pour 2010. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas faire appel à des versements supplémentaires et la régularisation envisagée est annulée.

Pour 2011, l'ensemble des maires souhaitait que les fonds de concours ne dépassent pas ceux attribués en 2010. Les estimations des dépenses voirie et scolaires pour 2011 étant nettement supérieures, il est prévu de modifier les conventions et d'appeler 40% au titre des fonds de concours pour 2011. Chaque commune devra délibérer pour accepter les conventions à intervenir pour 2011.

## Affectation des résultats

Monique PELLETANT précise l'affectation des résultats de l'exercice 2010 du budget principal

Reprise des résultats de l'exercice 2010	
<b>Résultat de fonctionnement 2010</b>	
Résultat de l'exercice 2010 (excédent)	+ 932 153.33
Résultat 2010 reportés (excédent)	1 123 474.16
Résultats à affecter 2010	2 055 627.49
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2010	- 228 239.63
Restes à réaliser 2008	- 669 905.00
Besoin de financement	- 898 114.63
Affectation des résultats 2008	
Affectation en réserves en investissement R1068	898 114.63
Report en exploitation R002	1 157 482.86

En conclusion, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 849 859.86 €, les recettes à 4 715 253.86 € y compris l'excédent de fonctionnement de 1 157 482.86 €.

La capacité pour financer l'investissement est de 919 582 €.

## Pour l'investissement

Elle détaille ensuite tous les investissements retenus pour l'année 2011 commune par commune. Un document est remis recensant toutes opérations menées tant au niveau des biens appartenant aux communes qu'à la communauté de communes.

### Service assainissement non collectif

Nathalie CARNEJAC explique que ce service n'a qu'une section de fonctionnement et qu'il est excédentaire (résultat excédentaire de 57 421.89 €). En effet la redevance qui est la principale source de financement est calculée à partir du coût de la prestation payée au SIAEP qui exécute les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif auprès des particuliers. Le budget s'équilibre à hauteur de 82 421.89 €.

### Service assainissement collectif

L'assainissement collectif est mutualisé au niveau de la communauté de communes c'est-à-dire que toutes les dépenses et recettes des réseaux (sur les 5 communes) sont agrégées dans le budget annexe de la communauté de communes. L'intérêt est que la redevance payée par les

administrés est la même sur tout le territoire alors que certains réseaux sont très onéreux compte tenu de la nature des sols ou de la typologie du relief. Ainsi, l'intercommunalité joue son rôle en facilitant la réalisation de réseaux d'assainissement dans des bourgs où ces projets ne pourraient pas se concrétiser au niveau du budget communal.

Nathalie CARNEJAC présente les résultats 2010 de ce service qui sont déficitaires. Les opérations d'investissement qui ont été réalisées dans les bourgs au cours des dernières années, ont déséquilibré provisoirement les comptes de ce budget.

Reprise des résultats de l'exercice 2010	
<b>Résultat de d'exploitation 2010</b>	<b>-16 552.65</b>
Résultat de l'exercice (déficit)	- 405.19
Déficit d'exploitation reporté	-16 147.46
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>- 78 424.27</b>
Solde d'exécution de l'exercice	11 900.97
Résultat antérieur reporté déficitaire	- 90 325.24
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 261 534.00</b>
Affectation des résultats 2010	
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>- 339 958.27</b>
<b>Report déficitaire en exploitation R002</b>	<b>- 16 552.65</b>

Pour le fonctionnement 2011 : Tous les postes sont étudiés afin de limiter les dépenses et d'estimer au plus près les recettes.

Les travaux de réseaux au bourg de BAYAC étant terminés, les investissements concernent la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche sur Beaumont. Ces travaux devraient permettre d'augmenter de façon significative le nombre d'abonnés desservis donc des redevances à percevoir. Elle mentionne que l'augmentation régulière de la redevance d'assainissement collectif devrait permettre de revenir à un équilibre prochainement.

Le budget d'assainissement collectif nécessite une subvention du budget principal à hauteur de 61 860.74 € pour l'équilibrer mais qui ne sera peut être pas prélevée comme ce fut le cas pour 2010.

Le Président remercie Nathalie CARNEJAC et Monique PELLETANT pour leur présentation et informe les membres du conseil que les Maires ont décidé lors de l'élaboration du budget 2011 :

de rester sur les mêmes bases que celles de l'année 2010 pour les montants de prestations de services et de participations dans le même ordre de grandeur que l'année passée.

de ne pas augmenter la fiscalité locale

de limiter autant que possible les dépenses de fonctionnement.

de ne pas avoir recours à l'emprunt

## **Vote du Compte Administratif 2010 du budget principal et des deux budgets annexes de la communauté de communes**

Le Président quitte momentanément la séance, Claude CHASTENET est désigné pour présider en son absence.

Le Conseil de la Communauté approuve à l'unanimité **le compte administratif 2010 du budget principal, du budget assainissement collectif, du budget assainissement non collectif. Le compte de gestion est aussi approuvé par tous les membres présents.**

Maryse BALSE revenue, remercie les délégués des communes.

Il est procédé au vote concernant l'affectation des résultats et du budget primitif de la communauté et des deux budgets annexes.

Les membres du conseil votent pour à l'unanimité.

### **Lancement du marché Voirie 2011**

Suite à l'appel à concurrence concernant le marché voirie 2011, les réponses des entreprises sont parvenues à la communauté de communes. La commission achat (qui est composée pour ce marché de tous les maires et de Gabriel VIDAUD) décide de se réunir le jeudi 5 Mai à 11h à la Mairie de BEAUMONT.

### **Maîtrise d'œuvre du bourg de BAYAC**

Les dossiers des candidats pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg de BAYAC peuvent être examinés. La commission achat (Michelle CABANE, Alain DELAYRE, Gabriel VIDAUD et le Maire de la commune : Annick CAROT) peut se réunir à la Mairie le 5 Mai à 10h30 pour examiner les offres.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12 h 30.*